



ASSOCIATION DES MEDECINS DU CANTON DE GENEVE

COMMUNIQUE

Brèche dans le secret médical : l'AMG va réagir

L'Association des Médecins du canton de Genève (AMG) est profondément meurtrie par l'adoption du PL 11404 par le Grand Conseil lors du vote serré de ce jour (par 47 contre 45 et 2 abstentions) : elle note que cette adoption a été acquise par un passage en force, sous la pression des instances dirigeantes des partis de droite, notamment du PLR et de l'UDC.

Ce vote est d'autant plus regrettable que ce projet de loi est inutile, qu'il ne servira aux autorités qu'à faire des médecins des boucs émissaires et, surtout, qu'il ouvre une brèche dans le secret médical dont pâtira chacun.

Réunie le 16 novembre 2015, l'Assemblée générale de l'AMG a demandé au Conseil de l'association, en cas d'adoption de ce projet de loi, de prendre toute initiative utile en vue de l'annulation de ses effets négatifs. Le Conseil de l'AMG prendra sa décision le 22 février 2016, à la suite de quoi l'AMG rencontrera la presse le mardi 24 février, à 11h 00. D'ici là, l'AMG ne fera pas d'autres commentaires.

Michel Matter,
Président de l'AMG

Genève, le 4 février 2016